

## CONDITIONS GÉNÉRALES CARTE HORIZON

### 1. GÉNÉRALITÉS

- L'abonnement individuel est personnel, nominatif et non transmissible.
- L'abonnement famille est valable jusqu'à 2 adultes et 4 enfants de moins de 16 ans au 01.01.2020. Il est nominatif et non transmissible.
- L'abonnement permet d'effectuer un nombre illimité de courses à l'horaire de la CGN sauf sur les lignes N1-N2-N3, du lundi au vendredi.
- En cas d'arrêt technique, un bateau peut être remplacé par un autre moins bien adapté ou plus lent ou de capacité inférieure. De mauvaises conditions météorologiques peuvent engendrer la suppression totale ou partielle de certaines courses. Les dispositions précitées ne donnent en aucun cas droit à un remboursement ou défraiement quelconque.

### 2. VALIDITÉ

- L'abonnement est valable du 01.01.2020 au 31.12.2020.
- L'abonnement est valable sur toutes les courses touristiques à l'horaire ainsi que sur la N1/N2/N3, les samedis, dimanches et jours fériés uniquement durant la période de validité de l'abonnement. Il n'est pas valable sur les courses spéciales, events ainsi que sur les croisières Fondue.

### 3. COMMANDE ET PAIEMENT

- Les commandes d'abonnement se font uniquement par le biais du formulaire de commande se trouvant sur le site internet.
- Le paiement a lieu à la commande en francs suisses par cartes bancaires (VISA, MasterCard, Postfinance).
- Si le volume initial minimal de 2'000 abonnements n'est pas atteint au 31.10.2019 et que la Carte HORIZON n'est pas lancée, le montant versé à la commande sera intégralement remboursé sans autre contrepartie. En cas de succès, la Carte HORIZON vous parviendra par courrier courant décembre 2019.

### 4. CONTRÔLE

- L'abonnement doit être présenté spontanément au personnel de contrôle.
- Une pièce d'identité officielle en cours de validité (passport, carte d'identité ou permis de conduire) de toutes les personnes figurant sur l'abonnement peut également être demandée lors du contrôle.

### 5. ABONNEMENT OUBLIÉ

- Le détenteur devra acheter un billet au tarif en vigueur pour le trajet parcouru. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

### 6. ABONNEMENT PERDU/VOLÉ

- Le détenteur de l'abonnement doit s'annoncer à la CGN pour obtenir un duplicata, ce dernier sera facturé CHF 30.-. Au cas où l'abonnement original est retrouvé, il doit être remis à la CGN.

### 7. MALADIE/ACCIDENT

- La durée de non utilisation prise en compte se monte au moins à 30 jours consécutifs par cas, compris dans la durée de validité de l'abonnement. Le remboursement partiel peut être demandé au maximum 30 jours après expiration, à la fin de la validité de l'abonnement, sauf si l'incapacité est attestée au-delà de la durée de validité. Le voyageur devra impérativement fournir un certificat médical portant la mention d'une « incapacité de voyager » pour pouvoir prétendre à un remboursement. Pour ce faire, il faut envoyer le certificat médical, l'abonnement et les coordonnées bancaires au Service clientèle CGN SA, Rhodanie 17, case postale 390, 1001 Lausanne. Calcul du remboursement :  $(\text{Prix payé} \times \text{nombre de jours non utilisés}) / 365$ .

### 8. VOYAGEURS SANS TITRE DE TRANSPORT, ABUS, FALSIFICATIONS

- Selon la loi sur le transport des voyageurs (LTV) (art.20, al.1), « le voyageur qui ne peut présenter un titre de transport valable est considéré comme voyageur sans titre de transport valable et doit s'acquitter de la surtaxe en vigueur. Un procès-verbal sera édité et la taxe en vigueur sera perçue. En cas de paiement différé, le procès-verbal sera transmis au registre national des resquilleurs.
- Des frais d'administration supplémentaires seront ajoutés en cas de facturation. L'utilisation abusive ou frauduleuse d'un titre de transport entraîne son retrait immédiat sans indemnité. Des mesures de droit pénal ou civil sont réservées. Le titre de transport peut également être confisqué sans indemnité lorsque le voyageur contrevient aux prescriptions d'ordre ou de sécurité.

### 9. CONTRÔLE ET SÉCURITÉ À BORD

- Se référer aux conditions générales de vente.

### 10. RESPONSABILITÉ ET LITIGES, ASSURANCES ET FOR JURIDIQUE

- Se référer aux conditions générales de vente.